



SAISON 2018/2019

Association du FOOTBALL LOISIR DIGNOIS

Digne les Bains le, 8/06/2018

Informations pour l'Engagement des Equipes Saison 2018/2019

Le Championnat du Football Loisir Dignois
pourra débuter début Octobre 2018

Les obligations d'inscription sont les suivantes :

- **une équipe ne peut se présenter au nom de l'Entreprise ou la Corporation, que si elle possède au moins 5 Joueurs justifiant d'une attestation de l'employeur justifiant l'appartenance à la dite entreprise ou corporation représentée et possédant une licence vétérant (35ans).**
- **Une équipe peut avoir en son sein, 5 Joueurs Invités non licenciés FFF Vétérants (35 ans et plus...).**
- **Dans chaque équipe, il doit y avoir au moins trois (3) joueurs de plus de 35 ans. Les joueurs de moins de 18 ans ne sont qualifiables.**
- **Un Joueur licencié FFF (*licence libre*) ne pourra adhérer à notre Association que si, il travaille dans l'Entreprise engagée ou dans la Corporation représentée et possède une licence FFF de vétérant (+35 ans).**
- **Présentation d'une attestation de l'employeur justifiant l'appartenance à la dite entreprise ou corporation (*Seulement 1 Joueur FFF lors d'une rencontre*).**
- **Le règlement intérieur demeure inchangé. Tout joueur licencié en *Football Loisir licencié ailleurs qu'à l'AFLDignois ne pourra pas participer à notre championnat.***

Le non respect d'une de ces dispositions peut entraîner la radiation de l'équipe, sans aucun dédommagement, de l'AFLDignois.

Le Comité Directeur demeure la seule instance, pouvant valider l'acceptation d'une équipe au sein de l'Association

Siège Social : AFLD Café des Sports ; 50, Boulevard Gassendi - 04000 Digne les Bains - Tél. :04.92.31.30.86

Correspondant : Pierre Valensi - Port. :06.11.03.91.64

Courriel : valensipierre@club-internet.fr - Site : <http://aflldignois.footeo.com>



SAISON 2018/2019

Association du FOOTBALL LOISIR DIGNOIS

Les 14 premières équipes engagées pourront participer au championnat de l'AFLD, **sous réserves de respecter les conditions ci-dessus,**
et en fonction des disponibilités des terrains.

Le montant des cotisations sont les suivantes pour cette Saison 2018/2019 :

Date limite d'Engagement : **Samedi 15 Septembre 2018**

- Frais d'engagement par Equipe : **100€**
- Cotisation par Joueur : **40€**
 - Nombre minimal de Joueurs engagés : **10 (Age minimal d'adhésion est de 18 ans).**
 - Nombre de Joueurs licenciés FFF (**FFF Vétérans**) : **3**
 - Nombre d'Invités **Non licenciés FFF** : **5**

Déroulement des Rencontres : **le Lundi** sur les trois (3) Stades (R.Gage, Les Augiers, Annêxe J.Rolland) à partir de 18h30 et le **Mardi et Jeudi** aux stades des Augiers et ceux de Malijai et du Brusquet les Lundis.

* Durée des matchs : **2 x 30 minutes**

* Début des rencontres : **18 h 30**

La réunion de début de saison se tiendra à la salle de l'annexe J.Rolland ou de la Mairie et tiendra lieu également d'Assemblée Générale annuelle (*info suivra...*).

Le **Mercredi 19 Septembre 2018 à 18h30** .

Le but de l'Association est de permettre la pratique du football , dans l'esprit du Football Loisir, aux personnes travaillant ou se regroupant au sein d'une corporation professionnelle du Pays Dignois.

Les Equipes de la saison dernière, seront prioritaires pour repartir pour la Saison 2018//2019 (sauf en cas d'application de l'article 9 du RI).

Le Bureau du FLDignois sera seul habilité à accepter les nouvelles équipes qui souhaitent s'engager pour cette saison.

Le Président de l'AFLD
Pierre VALENSI

Siège Social : AFLD Café des Sports ; 50, Boulevard Gassendi - 04000 Digne les Bains - Tél. :04.92.31.30.86

Correspondant : Pierre Valensi - Port. :06.11.03.91.64

Courriel : valensipierre@club-internet.fr - Site : <http://aflldignois.footeo.com>